

Taxes à la consommation TPS-TVQ

Mise à jour le 1^{er} mai 2023

Numéro de compte de l'Université de Montréal pour la TPS : 108160995 RT0001

Numéro d'identification de l'Université de Montréal pour la TVQ : 1006011132 TQ0005

Tableau sommaire de calcul des taxes pour les frais de déplacement, de représentation et de réception dans les cas où les deux taxes ne sont pas indiquées distinctement sur les factures ou pièces justificatives.

L'utilisation du [calculateur de taxes Synchro](#) vous permet aussi d'obtenir ces informations.

Nature de la dépense	Montant incluant les taxes	TPS INCLUDE ¹	TVQ INCLUDE ¹
		Montant ou calcul	Montant ou calcul
Indemnité de kilométrage Personne seule Covoiturage	0,57\$ 0,70 \$ le kilomètre	0,020 \$ 0,030\$ le kilomètre	0,050 \$ 0,060 \$ le kilomètre
Essence Fournitures Location de voiture Stationnement Taxi	MT (Montant total réclamé incluant taxes)	MT x 0,043	MT x 0,087
Per diem (coucher)	43,75 \$ par nuit	1,90 \$	3,80 \$
Per diem (repas) :			
Déjeuner	12,00 \$	0,52 \$	1,04 \$
Dîner	20,00 \$	0,87 \$	1,74\$
Souper	33,00 \$	1,44\$	2,86\$
Repas ou réceptions (incluant vin et nourriture)	MT (Montant total réclamé incluant taxes et pourboire de 10 % sur le prix avant taxes)	MT x 0,040	MT x 0,079

Division trésorerie, assurances et fiscalité 19 mai 2023

¹ Si les taxes sont inscrites sur la facture, saisir ces montants.